

## Règlement du "Raid des 2 Rivières"

### Article 1 - Organisation

Le Comité d'animation de QUEMPEL-GUEZENNEC organise la 2<sup>ème</sup> édition du Raid nature "Raid des 2 Rivières" le Dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018 à 9h00. L'épreuve pourra être modifiée ou supprimée si l'organisation le juge nécessaire. L'organisation se donne le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

En complément, l'organisation placera des points de ravitaillements sur le parcours.

### Article 2 – Assurance

A la demande du ministère et depuis le 2 Janvier 2017 les Raids font partie de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

Tout coureur désirant prendre le départ d'un Raid doit être en possession d'une License FFTRI en cours de validité. Si ce n'est pas le cas, le coureur doit souscrire à un Pass compétition valable pour le jour de la course et à réserver lors de l'inscription (feuille de souscription à télécharger sur le site Internet [www.raiddes2rivieres.fr](http://www.raiddes2rivieres.fr)). Le montant du Pass compétition est de 2€ par coureur (1€ reversé à la FFTRI et 1€ à la Ligue de Bretagne). Le coureur règle le montant du Pass compétition lors de l'inscription. Ce Pass compétition assure le coureur le jour de la course.

Tout concurrent inscrit court sous sa propre responsabilité, dégageant les organisateurs en cas d'accident ou de défaillance physique.

### Article 3 - Le Parcours

Le parcours est tracé en milieu naturel, sur les communes de Quemper-Guézennec, Plourivo, Yvias, Pléhédél, Tréméven, Le Faouët. Les concurrents enchaînent 3 disciplines : Course à pied, Kayak, et VTT.

La distance totale à parcourir est de 44 kilomètres environ (10 km de trail, 5 km de kayak et 29 km de vtt).

Le parcours comporte un certain nombre de points de contrôle qui doivent être passés obligatoirement par les deux équipiers ensemble sous peine de disqualification.

### Article 4 - Les équipes

Le Raid des 2 Rivières est ouvert à 100 équipes au maximum. Les inscriptions seront closes dès que ce quota sera atteint. Les participants seront âgés de 18 ans au minimum, le jour de l'épreuve. Les équipes (masculines, féminines, mixtes) sont composées de 2 concurrents.

### Article 5 – Sécurité

Il est fortement recommandé à chaque participant de s'équiper d'un sifflet, et d'un système de communication d'urgence (téléphone portable).

Le non-respect des règles de sécurité ci-dessous entraînera automatiquement la disqualification des équipes impliquées :

- Les VTT de type électriques sont interdits
- Les équipes doivent suivre obligatoirement les consignes définies par l'organisation.
- Les équipes doivent respecter scrupuleusement le CODE de la ROUTE et notamment emprunter la partie droite de la chaussée
- Les équipes doivent suivre les panneaux et les directives des membres de l'organisation.
- Les équipes devront porter en permanence, et de manière très visible les dossards fournis par l'organisation.
- Le parcours ne comporte aucune section de natation obligatoire. Si certains concurrents prenaient la décision de nager, l'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident.
- Le port du gilet de sauvetage ainsi que le port de chaussures fermées sont obligatoire sur l'ensemble de la partie Kayak.
- Les concurrents attestent sur l'honneur leurs aptitudes à savoir nager et s'immerger.
- Le port du casque (homologué CE) est obligatoire sur l'ensemble du parcours VTT. Il devra être porté jugulaire fermée.
- Les concurrents s'engagent à rester obligatoirement dans les limites du parcours, en VTT et Course à pied.
- Il est demandé aux concurrents de s'équiper d'un système d'hydratation, et d'une couverture de survie. Chaque concurrent s'engage à posséder le matériel de sécurité, et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, durant la totalité de l'épreuve.

#### Article 6 - Assistance

L'organisation met en place une équipe de secouristes en liaison avec les services d'urgences.

#### Article 7 - Accompagnateur

Aucun accompagnateur ni véhicule (y compris cycle) non accrédité ne sera autorisé sur le parcours.

#### Article 8 – Abandon

Un équipier ne doit jamais laisser son coéquipier seul si une blessure l'immobilise, il doit demander aux autres concurrents de prévenir le premier signaleur. Toutes les équipes ou tous les équipiers qui le nécessiteront seront rapatriés dans les meilleurs délais sur l'aire d'arrivée.

#### Article 9 - Chronométrage et Classement

Le chronométrage et le classement se feront au fur et à mesure des arrivées par les puces de Chronométrage avec relevé des numéros de dossards.

Les dossards doivent donc, par conséquence, être lisibles et en bon état.

Trois catégories seront récompensées : Masculine, Féminine et Mixte, soit les trois premiers du classement général.

#### Article 10 - Les engagements

L'inscription est de 35 euros par équipe. L'inscription est validée dans l'ordre de réception (cachet de la poste) du bulletin d'engagement (téléchargeable sur le site, ou demandé par courrier/téléphone), pour les non licenciés FFTRI du feuillet d'inscription au Pass compétition, du certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve (ou copie de la licence FFA ou Triathlon en cours de validité), et du règlement (chèque libellé à l'ordre du Comité d'animation de QUEMPER-GUEZENNEC et expédié à ZIMMERMANN Karl – 8, rue du Château d'Eau - 22260 QUEMPER-GUEZENNEC).

Aucune inscription ne sera prise le jour de l'épreuve si le quota des 100 équipes est atteint.

#### Article 11 - Accueil

L'accueil des concurrents, les vérifications administratives et le dépôt des VTT au parc prévu à cet effet s'effectueront obligatoirement le Dimanche 1<sup>er</sup> Juillet 2018 de 7h45 à 8h45. Départ du Raid à 09h00. Le parc à vélo est surveillé/clos (aucune personne autre que les concurrents ne sera autorisée à y rentrer).

#### Article 12 - Causes de mise Hors Course

1 - NON RESPECT DU REGLEMENT.

2 - Absence du port du casque (VTT) ou gilet de sauvetage (Kayak).

3 - Non-respect des règles de sécurité.

4 - Non-respect des sites traversés (détritus, détérioration de biens publics ou privés etc...)

5 - Non-respect des consignes des membres de l'organisation.

6 - Toute équipe se présentant avec plus de 15 minutes de retard sur la ligne de départ est FORFAIT.

7 - L'organisation pourra arrêter les équipes qui ne seraient pas en mesure de continuer l'épreuve dans des conditions normales de sécurité (retard, conditions météo, fatigue excessive...).

8 – Absence de validation des deux équipiers aux points de contrôle.

#### Article 13 - Litige

L'organisation est seule habilitée à intervenir en cas de litige et s'engage à le faire rapidement.

#### Article 14 - Confirmation d'inscription

Seules les équipes inscrites pour l'épreuve du Raid des 2 rivières pourront contrôler leur confirmation d'inscription sur notre site [www.raiddes2rivieres.fr](http://www.raiddes2rivieres.fr).

#### **Article 15 - Matériel**

L'organisation fournit les kayaks, les pagaies et les gilets de sauvetage. Les kayaks personnels ne sont pas autorisés. Dans un souci de préserver l'état du matériel prêté, les concurrents doivent obligatoirement PORTER les kayaks dans les zones de départ et d'arrivée, et non les trainer sur le sol quel qu'il soit, sous peine de pénalisation de 10 minutes. Les concurrents doivent prévoir le matériel de réparation de leurs VTT en cas de crevaison (chambre à air, pompe...).

#### **Article 16 - Utilisation d'image**

« J'autorise expressément les organisateurs du Raid des 2 Rivières ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prise à l'occasion de ma participation à l'épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires. »

#### **Article 17 - Respect de l'environnement.**

Cette course nature est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toute attitude contraire à cette éthique (Jet de ravitaillement usagé en dehors des zones, circulation en dehors des sentiers balisés...) pourra entraîner la disqualification du concurrent.

Le fair-play, l'esprit d'équipe et le respect des autres sont les qualités indispensables du Raider.

#### **Article 18 - Annulation/remboursement.**

En cas de forfait d'une équipe, celle-ci doit avertir l'organisation au plus tard le 23 Juin 2018 (cachet de la poste faisant foi), les frais d'inscriptions seront remboursés, amputés de la somme de 10 euros, pour frais de dossier.

L'équipe déclarant forfait après la date ci-dessus ne pourra prétendre à aucun remboursement à moins qu'une autre équipe ne puisse la remplacer. Dans ce cas, les frais d'inscriptions seront remboursés amputés de la somme de 10 euros, pour frais de dossier.

#### **Article 19 - Conclusion**

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.